

GUIDE TASKFORCE 2020 DE LA BRANCHE SUISSE DES BOISSONS

Directives pour les distributeurs de boissons dans le cadre du COVID-19

Regensdorf, 24 mars 2020 | Version 1.0 | Élaboration permanentes

Une réunion de la TASKFORCE a eu lieu, le jeudi 19 mars 2020, pour mettre en place une démarche coordonnée durant la crise du coronavirus. Les distributeurs, les producteurs et les associations y ont participé. La TASKFORCE a élaboré, après concertation, les mesures et les directives appropriées pour la branche des boissons :

1 Reprise des marchandises

Pour la reprise des marchandises, il faut faire la différence entre les mesures à court terme et les mesures à moyen terme. L'objectif est que **toutes les parties** participent de manière solidaire aux dommages éventuels survenant pour des motifs de péremptions des marchandises.

MESURES À COURT TERME

jusqu'au 30.04.2020

Pour tous les niveaux (producteurs, grossistes, restauration)

PAS DE REPRISE DES MARCHANDISES

Motivation :

- Manque de ressources en personnel
- Aspects de la sécurité et de la santé
- Aspects juridiques & coûts

MESURE À LONG TERME

À partir du 30.04.2020

À tous les niveaux (producteurs, grossistes, restauration)

PROPOSITIONS EN COURS

- La TASKFORCE élabore des propositions concrètes pour la restauration
- En cas de dommages éventuels sur les marchandises
- En cas de problème avec les dates

2 Délais de paiement

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a arrêté un train de mesure en vue d'atténuer l'impact économique de la propagation du coronavirus. Ce sont donc désormais 42 milliards de francs qui sont mis à disposition comme soutien pour l'économie en général et en particulier aussi pour la **restauration et ses 30'000 entreprises**.

Une augmentation temporaire des délais de paiement pour la restauration n'est donc pas nécessaire à court terme en raison des aides de la Confédération. La TASKFORCE élabore cependant des scénarios, au cas où la crise durerait plus longtemps.

D'autres directives vont suivre Pour la TASKFORCE, il est important de soutenir **les hôtels et la restauration après la fin de la crise avec des mesures fortes et des activités**. Des concepts vont donc être élaborés en collaboration avec l'industrie des boissons.

Pour d'autres informations,
contactez directement GastroSuisse
via le site Web www.gastrouisse.ch

GastroSuisse
Blumenfeldstrasse 20
8046 Zürich

Téléfon / Fax
T 0848 377 111
F 0848 377 112

SwissDrink

Althardstrasse 146
8105 Regensdorf
Suisse

Téléphone : +41 43 388 84 73
Fax : +41 43 305 89 57
Email : info@swissdrink.net

SWISS•DRINK
beim Kunden • lokal und nah

Impressum et contact

Éditeur : Taskforce de la branche des boissons, Althardstrasse 146, 8105 Regensdorf

Fournisseurs

- Coca-Cola HBC, Brüttsellen
- Nestlé Waters SA, Vevey
- Ramseier Suisse SA, Sursee
- Rivella AG, Rothrist
- Mosterei Möhl AG, Arbon
- Mineralquelle Eptingen AG
- Brauerei Locher AG, Appenzell
- Heineken Switzerland AG, Luzerne

Associations

- Coopérative SWISSDRINK
- ASB Association des brasseries
- SMS Association suisse des sources d'eaux minérales et des producteurs de soft drinks
- VSG/ASDB Association Suisse des distributeurs de boissons

Distributeurs

Distributeurs de boissons de toute la Suisse

TASKFORCE 2020 BRANCHE DES BOISSONS

Althardstrasse 146 | 8105 Regensdorf

Téléphone : +41 43 388 84 73 | Fax : +41 43 305 89 57

info@swissdrink.net | www.swissdrink.net

